



**Arrêté temporaire n°24-AT-0156
Portant réglementation du stationnement**

RUE JEAN MONARD

**Objet : Carnaval
Vénitien**

Interdiction de
stationnement

Le 20 avril 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande du Comité des Fêtes Aix Événement, sis 1 rue Jean Monard - Aix-les-Bains, représenté par Madame Claudie Fraysse,

Considérant que l'organisation du Carnaval Vénitien rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 20/03/2024 RUE JEAN MONARD,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le samedi 20 avril 2024 de 07h00 à 20h00, le stationnement des véhicules est interdit RUE JEAN MONARD sur la totalité des emplacements du parking du Théâtre de Verdure. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux participants et aux organisateurs de l'événement.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- Aix Événement
- Monsieur le Commandant de Police

Arrêté N° 24-AT-0156
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 13 mars 2024


Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL